



RENTREE 2023-2024 B.T.S NDRC.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque nous aurons reçu les documents suivants, dès que possible, sans attendre les résultats du bac.

Merci de ne **pas** imprimer le dossier en recto-verso. Les documents doivent pouvoir être séparés.

Retour du dossier d'inscription à l'adresse suivante (PAS D'ENVOI PAR MAIL)

Lycée Saint-Exupéry – Inscription BTS NDRC - Allées de Lattre de Tassigny – 17028 La Rochelle cedex1

Des précisions concernant la rentrée vous seront données sur le site internet du lycée en temps utiles.

- Dossier d'inscription
- Fiche d'urgence
- Autorisation de diffusion d'image - Autorisation de sortie pour les mineurs
- Photocopie de votre carte d'identité
- 1 photo récente format carte identité (inscrire votre nom au verso)
- Votre notification de bourses du CROUS (à défaut la fournir dès la rentrée, important, conditionne le paiement des bourses)
- Photocopies des 3 bulletins scolaires de la classe de terminale
- Votre relevé de notes du baccalauréat attestant de votre admission (ne pas attendre les résultats du bac pour retourner votre dossier, vous nous ferez parvenir le relevé lorsqu'il sera en votre possession).
- Attestation d'assurance ordinateur portable *

* Attestation d'assurance pour un ordinateur portable de prêt (dans le cas où l'étudiant souhaite s'en faire prêter un).

Précisions : un ordinateur portable est exigé pour chaque étudiant. Si vous avez le vôtre, vous êtes autorisé à l'utiliser en classe. Sinon, vous êtes obligé d'emprunter gratuitement un ordinateur portable du Lycée, ce qui nécessite obligatoirement la souscription d'une assurance à vos frais.

L'assurance que nous conseillons fortement mais que nous n'imposons pas, est la MAE.

Sur l'attestation d'assurance, doit apparaître :

le nom de l'ordinateur : Acer Travel Mate P259 series

et le prix : 760€.

L'assurance doit débuter le 1er septembre 2023 et la durée doit être d'un an minimum. Nous acceptons uniquement une assurance qui couvre la casse, le vol et la perte, ce qui implique qu'une responsabilité civile en général ne fonctionne pas car elle ne protège que les biens qui vous appartiennent, or ces ordinateurs sont la propriété de l'Etat.

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e),
Adresse :
Code Postal : Ville :

autorise le Lycée Saint-Exupéry de La Rochelle, à me photographier, enregistrer ma voix et me filmer dans le cadre des activités et événements que le Lycée et ses professeurs organisent.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la communication et de la promotion du Lycée Saint-Exupéry, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du Lycée Saint-Exupéry, qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie le Lycée Saint-Exupéry et ses professeurs s'engagent à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Date et signature :

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e) :

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Date et signature du parent/représentant légal :

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE SORTIE POUR ÉTUDIANT(E) MINEUR(E)

Je soussigné(e)demeurant
..... responsable
légal(e), de....., étudiant(e) en BTS NDRC, autorise ce(tte)
dernier(e) pendant toute la durée de sa formation :

- à participer aux sorties pédagogiques, et aux autres activités et événements que le Lycée et ses professeurs organisent dans le cadre de sa formation,
- à utiliser des véhicules conduits par des enseignants, ou des étudiants lors de ces sorties.

Date et signature du parent/représentant légal :

Année 2023 / 2024

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)


Nom : Prénom : Classe :
Date de naissance : Lieu de naissance :
 Externe Demi-pensionnaire Interne (préciser si interne autre établissement).....


**En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :**

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

.....@.....

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

.....@.....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin

traitant :

.....
Votre enfant bénéficie-t-il d'un

PAP

PPS

PAI

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...

.....

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe cachetée, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

A....., Le

Signature(s) du ou des représentants légaux :



RESTAURATION SCOLAIRE


2023-2024



CARTE DE SELF

Une carte numérique permet l'accès au lycée et à la restauration scolaire.

La carte doit être créditée au moins 24h à l'avance :

- en ligne sur www.lycee-saint-exupery.fr et sur l'ENT  www.lyceecconnecte.fr en cliquant sur l'icône TurboSelf,
- sur smartphone en téléchargeant l'application TurboSelf,
- par carte ou chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée St Exupéry, avec nom, prénom, classe de l'élève au dos) directement à la borne Kiosk au lycée.

Pour les forfaits 5 jours et l'internat, le règlement est possible par virement via Téléservices.

La première carte est gratuite, en cas de perte ou de détérioration une nouvelle carte sera facturée 8€.

RÉSERVATION POUR LE DÉJEUNER

La réservation préalable est obligatoire sauf pour les internes.

Il est possible de réserver jusqu'à 2 semaines à l'avance sur l'application TurboSelf ou sur la borne Kiosk,

Une réservation peut être annulée jusqu'à la veille 20h.

En cas d'oubli de réservation, l'élève passera en fin de service.

En cas d'oubli de carte, un ticket de remplacement peut être imprimé sur la borne Kiosk après création d'un code individuel.

Tout repas réservé est déduit, même s'il n'est pas consommé.



TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Repas au ticket : 4,10€

Un chèque de 25€ sera demandé à l'inscription pour créditer la carte de self. Il ne sera encaissé qu'à la création du compte.

Forfait 5 jours : 518,40€ / année

Internat à l'année : 1436,40€

La facturation de l'internat tient compte de la durée inégale des périodes.

Le changement de régime n'est possible et effectif que pour le trimestre suivant.

LYCÉE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
ALL. DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
17028 LA ROCHELLE CEDEX
CE.0171418Z@AC-POITIERS.FR
05 46 43 69 83

